L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 1er AVRIL 1882.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 1er avril—Température—Vents du sud-est au sud-ouest, beaucoup plus amoindris en intensité, temps partiellement couvert, pluies locales.

Température du 31 mars 1882
Thermomètre de J. DUBAIN, Opticien.

	Fahrenheit:	Centigrade
heure du matin	67	34
Midi	74	23
3 h. s.	77	25
10 h. s.	71	22

Vendredi, 31 mars 1882, 3 p. m.
Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes:

Atlanta	71	Galveston, Tex	69
Augusta, Ga	75	Jacksonville, Fla	81
Cincinnati, Ohio	64	Mobile, Ala	81
Chicago, Ill	64	Montgomery, Ala	76
Chattanooga, Tenn	72	New Orleans, La	77
Cheyenne, T.	56	New Orleans, La	77
Davenport, Iowa	57	Omaha, Neb	52
Dubuque, Iowa	59	Pensacola, Fla	77
Dallas, Texas	74	Leonard, Ga	79
Duluth, Minn	44	Shreveport, La	82
Keokuk, Iowa	61	Vicksburg, Miss	78
Key West, Fla	78	St. Paul, Minn	48
La Crosse, Wis	57	Vicksburg, Miss	78
Leavenworth, Kan	71	Meridian, M. Tenn	76

Hauteur des eaux au-dessus de l'étiage (zéro des plus basses).

Augusta	12.00	Nashville, Tenn	14.00
Cairo, Ill	42.40	New Orleans	5.10
Cincinnati, O	24.00	Omaha, Neb	1.10
Davenport, Ia	8.00	Pittsburgh, Pa	5.00
Keokuk, Iowa	9.11	Shreveport, La	22.00
La Crosse, Wis	5.00	St. Louis, Mo	17.00
Leavenworth, K	5.04	St. Paul, Minn	7.00
Louisville, Ky	10.10	Vicksburg, Miss	47.00
Memphis, Tenn	22.00	Yankton	3.00

Pas de danger de la rivière des hautes eaux de 1882.

JOHN EGAN,
Ast. Observer.

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les 24 heures.

Mariages.

John Wetzel à Mlle Katie Foss.

Naissances.

Mme Léopold Rosenbaum, m. garçon, 19 mars
" Joseph Cerney, une fille, 13 mars
" Chas J Kohnen, m. garçon, 23 mars
" Jos Dilly, m. garçon, 11 mars
" Hugh McCloskey, une fille, 26 fév
" Mathieu Borges, une fille, 4 fév
" R M Clay, m. garçon, 20 fév.

Décès.

Mme Mary A. D Gutenbach, 29 ans, 243 Neuf Barracks.
" Patrick Fagan, 82 ans, 230 Washington.
" Wm Moore, 73 ans, Asile des Pauvres, Asile des Pauvres.
" Madeline Thomas, e, 2 mois, avenue Jourdan, près Bayou
" Benoit Monette, e, 2 ans
" Lucey Moore, e 50 ans, T. alle, entre Clara et Willow
" Isabelle Johnson, e, 13 ans, Morales, entre Louisa et Clouet.
" Mary Robertson, 30 ans, Mire, entre Columbus et Bagatelle.
" Geo L Mooney, 33 ans, Hôtel-Dieu.
" Richard Ward, e, 41 ans, Poydras, entre Rivier et St Jean.

Voyageurs arrivés.

HOTEL ST-CHARLES.

M M Childs, Cottonwood, Lac; W P Richardson et famille, Natchez, Miss; J Wilson, Ville; Augusta Morton; N Y; J J Dougherty et femme, Louisville; R Miller, Conn; A L Duff, N Y; R Bradley et femme, Bay City, mich.; H Smith, Columbus, O; Jno A Stevenson, Danville; J F Kearney, Westchester, Pa; J M Wood, N Y; W Stevens, Boston, Mass; H Y Allen, N Y; Alfred Smith Jr. de; R O Hinton, Ville.

CITY HOTEL.

Rev T B Thrasher, Biloxi, miss; John Dibert, Springfield, Ohio; A D Mosny, Arkansas; Chas Bauman, Francis Lounsbury, Chas Schubert, Miss; Jas F Slevin, St Louis, mo; Jos Fitzpatrick et femme, St Charles Lac; Willis Miller, Alexandria, Lac; Jas Cannon, Port Gibson, miss; A B Ramsey, St Louis, mo; F M Le Port, Mobile, Ala; Jno M Howell, West Feliciana, La; L Oster, Biddeford, me; J T Underwood, S L Brown, Springfield, Ohio; Henry McIlhenney, Wilmington, Del; S I Sullivan, Miss; R Howell, Tenn; R B Pierce, Rochester, N Y; Jas. Miss; C L Berk, Arkansas; J T Joyner, Tenn; John Chambrin, C M e St P R R; M A Wahl, Louisville, Ky; J S Tyree, Philadelphia; J La Dow, Albany, N Y; Mme Agnes McMahon, Norotan, Conn.

Cour criminelle de district.—A la section A, (juge Roman)—B. F. Bryant, accusé de vol, s'est déclaré innocent.

Ada Vallée et George Williams, accusés de voies de fait, se sont reconnus coupables d'attaque. La première a été condamnée à quatorze jours de prison de paroisse; le second, à un mois de détention à la même prison.

Le jugement de Marshall Lewis, accusé d'avoir été à bord d'un navire dans l'intention d'y commettre un vol; celui de Flora Butler, prévenue de vol; celui de James Peters, accusé d'être entré, avec effraction, dans une maison—ont été remis à une fixation de date.

Le ministère public a renoncé à la poursuite d'Alice Williams, accusée de vol.

A la section B, — juge Luzenberg. — Marie Paul, Calvin Owens, Cornelius Bufford et Fann's Thompson, sont accusés de voies de fait; Richard Dickenson, de vol.

J. Funk, officier de police, s'est reconnu coupable de port d'armes cachées. Il a été condamné à une piastre d'amende.

Cour du recorder Mittenberger.—John Brown, accusé d'être dangereux et suspect; Christ Johnson, prévenu d'avoir troublé la paix et menacé de tuer Caroline Johnson—ont été condamnés à trente jours de geôle de police. Ils n'ont pas pu donner un cautionnement de $250 pour répondre de leur bonne conduite durant six mois.

F. E. Ridenour, accusé de voies de fait, a fourni un cautionnement de $500 en attendant l'instruction.

Marie Jeanjhine, convaincue de n'avoir aucun moyen d'existence et d'avoir enfreint l'ordonnance 528 qui a trait aux prostituées, a été condamnée à $20 d'amende ou trente jours de détention à la geôle de police.

Michael Bire, accusé d'avoir enfreint la loi qui prohibe la vente de billets de loteries non autorisées, a été envoyé à la cour criminelle de district. Cautionnement de $250.

Louis Richards a été envoyé à la maison de correction, pour vagabondage.

Cour du recorder Davey.—Edward Wilson, prévenu de vol, a été envoyé à la cour criminelle de district. Cautionnement de $500.

Richard Willis, accusé d'attaque à main armée, a été envoyé en prison en attendant l'instruction. Il n'a pas pu donner un cautionnement de $500.

J. B. Shoedice, convaincu d'vresse, de bris de paix et de langage obscène, a été condamné à $10 d'amende ou vingt jours de détention à la geôle de police.

Andrew Simpson et Jack Harris, ont été envoyés à la cour criminelle de district, pour voies de fait.

Amos Jackson Thompson a été envoyé à la maison de correction, pour méchanceté.

Le comité de secours pour les incendiés a mégé hier.

Mm. Ogleaby, Manning, Schrieber, Schmidt, Middlemiss, Wabbe, étaient présents.

Les souscriptions suivantes ont été reçues:

De James Collin, de New York, par l'entremise de son agent, Arthur Denis.....$100
De The Pacific Feather Company, Winnebago, Del.....
De Arthur Dorian, par l'entremise de E. A. Burke.....100
De Thos. Danziger & Sons, par l'entremise de Mr Bennett.....
De Hicks & Dayton.....25
De J. Kornhauer, German Gens'ts.....25
De New Orleans City Ins.....10

M. Manning a annoncé que tous les journaux avaient souscrit d'une manière ou d'une autre.

Les différents comités ne pouvant voir tout le monde, le comité a exprimé l'espoir que les personnes qui ont des contributions à envoyer, les feront parvenir au comité général.

M. Schmidt a dit avoir expédié 100 barils de farine de maïs, 50 caisses de maïs, 50 sacs d'avoine, 50 balles de foin.

Le comité s'est ajourné à ce matin, onze heures.

Billard.—Le quatrième chaînon du tournoi de billard, a eu lieu, hier soir, chez Miller, entre MM. Frank Maggioli et Joe Bartely. Bile a été gagnée par M. Maggioli qui a accumulé un 200 points à la quarante-deuxième série, tandis que M. Bartely n'en avait que 165. Le terme moyen de M. Maggioli a été de 17 117 tandis que celui de M. Bartely a été de 3 20;21.

Les plus fortes séries de M. Maggioli ont été de 74, 64, 27, 15 14; celles de M. Bartely, de 12, 15, 20, 9, 9.

La partie a duré une heure quarante minutes. Ce soir, le concours aura entre MM. A. Conte et L. Abrams.

Escroquerie—Hier soir, à sept heures, un inconnu a volé dans une maison bleue, rue Chartres, entre Robert et Bagatel, Carrollton, appartenant à M. F. Cicero et qu'habitait Lizette Hubert, e.

La pendule a été détroussée. La perte est de $20.00. On n'a pas pu savoir si elle était couverte par une assurance.

Voyages inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

Andrew F. Volckmann à Killian Burkart, un terrain et bâtisses, faisant face à la rue Johnson, dans Pilot compris entre les rues Johnson, Galvez, St Pierre et Carondelet Walk.....$290
M & L Schwartz à David E Reynolds, deux terrains et bâtisses, faisant face à la rue Foucher, dans Pilot compris entre les rues Foucher, Julie, Tchoupitoulas et St Joseph.....$2,500
Mlle L G J Van Drezen à Mme Wm Dell, un terrain et bâtisses, faisant face à la rue Mandeville, dans Pilot compris entre les rues Mandeville, Moreau, Victory et Espagne.....$1,625
Succession de J B C Cadot à Louis Rush, un terrain et bâtisses, faisant face à la rue Esplanade, dans Pilot compris entre les rues Esplanade, Levée Champ-Elysée à, François et Victoire.....$2,400
Brooks Carson à Mme John J Sammel, 10 terrains dans le faubourg Delachaise, 18 terrains dans le faubourg Pirigueux.....$1,200
George Thomas Gallagher à Charles Henry Steward, un terrain et bâtisses, faisant face à la rue Marigny, dans Pilot compris entre les rues Marigny, Pressoir, Mandeville et Clairborne.....$350
George H Vinten à Wm T Richards, un terrain et bâtisses, faisant face à la rue Poydras, dans Pilot compris entre les rues Poydras, St Charles, Camp et Commercial place.....$6,100
Florian H Florance à Simon Chapsky, un terrain et bâtisses, faisant face à la rue Gravier, dans Pilot compris entre les rues Gravier, Common, Camp et Magazin.....$9,000

Parade annuelle des pompiers du sixième district.—Une magnifique journée a favorisé, hier, la parade des pompiers du sixième district.

Les pompes, qui sont au nombre de cinq, avaient été ornées avec richesse et élégance.

Le cortège s'est mis en marche, vers midi, de Lawrence Square, au coin de la rue des Magasins et de l'Avenue Napoléon.

L'hon Eugène May, grand maréchal, était en tête. Il était accompagné de ses aides:

Grand Rabs, Pioneer No 1;
J Rabs, Pioneer No 1
W A Ballentier, Home Hook and Ladder No 1;
F J Abbott, Home Hook and Ladder No 1;
Alphonse Phillips, Pioneer No 2;
L Bourbonne, Pioneer No 2;
Robert Shaw, Young America No 3;
E Burt, Young America No 3;
Dr C H Schuppert, Phillips No 4;
W H Michel, Phillips No 4.

INGÉNIEUR EN CHEF ET ASSISTANTS:

H P Phillips, Ingénieur en Chef;
Louis Mielke, Premier Assistant Ingénieur;
A Weiss, Second Assistant Ingénieur.

Pioneer Steam Fire Company No 1;
Home Hook and Ladder Hose Company No 1;
Protector Steam Fire Company No 2;
Young America Steam Fire Company No 3;
Phillips Fire Company No 4.

Les pompes viennent dans l'ordre suivant:

Le "Pioneer Steam Engine Company No 1," 100 hommes.

M. J G McWhan, grand maréchal, Henri Fabert, Augustin Hanley et L Hahn, aides;
L Bouchereau, président; F Doerr, vice-président; John Schrech, trésorier; D Aussbacher, questeur; W Miller, secrétaire aux finances; Philippe Dreaux, surveillant; F Meier, 1er sergent; Geo Thomas, 2d sergent; M Schlapper, steward; L S Killeen, ingénieur; Louis Rain; gardien.

—Le "Hook and Ladder Company No 1," 56 hommes.

C H Reese, grand marshall, M. O'Connor, aide.

Président, Eugène May; vice-président O G Wurtz; trésorier, H Peporte; secrétaire J F Gallaher; financier, C C Piper; 1er sergent, John Hoffman; 2d sergent, Thomas Delaney; steward, J A Brand; gardien M O'Connor; tillerman, B Tansey.

—Le "Protector Steam Engine Company No 2," 70 hommes,

L'hon Alfee Janin, grand marshall, H. Duffey Coleman, Alphonse Phillips et L. Newhouse, aide.

Président, John C Bach; vice-président, C E Babcock; secrétaire financier, I T Mason; secrétaire, R W Young; trésorier B Monkhouse; foreman, W C Wyse; premier assistant, J M Dupont; second assistant, Peter Schalhaug; ingénieur, B Barré; gardien, J Ehlner.

—Le "Young America No 2," 75 hommes.

Ernest Dessteraux, grand marshal, Rick Setler, aide.

Président, John Pertsdorf; vice-président, John F. Hilert, secrétaire, Dominick Lobrano; trésorier, Jacob Sortz; foreman Joseph Belt; 1er assistant, B. Mailhes; 2d assistant, Edgar Lobrano; 1er aide, Jean Dupuy; 2e aide, Joseph Besant; gardien de la cause à pompe, H. Riley.

—Le "Phillip's Chemical Engine No 4", 40 hommes.

Dave Hughes, grand marshal; Dr Charles E. Schuppert, Thomas Charles et John Wise, aides.

Président, Wm. B. Gill; vice-président, Charles L. Schupp; secrétaire, D. Cohn; trésorier, Charles L. Voltz; foreman, A. C. Wise; 1er assistant, Phil. J. Kammer; 2me assistant, A. W. Jackson; ingénieur, Matt Garrigan; gardien, Chris. Winkler.

—La procession a descendu la rue des Magasins jusqu'à la rue Newtown, de cette rue à la rue Tchoupitoulas, qu'elle a suivi jusqu'à la rue Valence, aux rues St-Charles, Hutchins, Magasins et s'est débandée au Lawrence square.

Les spectateurs encombraient les trottoirs des quartiers qu'elle a parcourus.

Plusieurs des compagnies ont terminé la fête par des banquets.

Un groupe sculpté mis en loterie au profit des incendiés.—Nous venons de recevoir une jolie photographie représentant un groupe de travailleurs de presse à coton, sculpté par deux ouvriers habiles de cette ville, MM. Rieos et Thien, demeurant au coin des rues Tchoupitoulas et Erato.

Ce groupe qui dénote un véritable talent chez ses auteurs d'il être exposé aujourd'hui dans le magasin de M. Grunewald, rue du Canal; dans l'après-midi, il va être mis en loterie au profit des incendiés.

Nous en reparlerons plus au long quand nous l'aurons vu.

Paragraphes.—Hier matin, à sept heures, le caporal Lynch a trouvé le cadavre d'un blanc, (paraissant âgé de quarante à cinquante ans), sur la levée, au pied de la rue Gravier.

—Un camion appartenant à M. J. A. Hern s'est heurté contre un des cars de la rue des Magasins, à l'encoignure d'Amitié et Magasins. Le dernier véhicule a été fortement endommagé.

—G. Limburg a été grièvement blessé, à la tête et au corps, par le toit d'une maison du coin des rues Carondelet et Hotzhime, qui lui est tombé dessus tandis qu'il le démolissait.

—Une vieille bâtisse à étage, dans la cour de MM. Davidson et Hill, rue Carondelet, entre Julie et Girod, qui servait d'entrepôt s'est affaissée. Personne, heureusement, n'a été blessé.

—Un barillet de piment rouge, évalué à trente-huit piastres, a été enlevé de devant le magasin de M. Limongy, coin des rues Royale et Bienville.

—M. Jas Martin, âgé de soixante-dix ans, est mort, subitement chez lui, coin South Markets et Peters.

—Hier matin, entre deux et quatre heures, cinq paquets de poisons ont été volés dans la glacière de l'Hôtel de Mme Williams, au marché Ste-Marie.

—William Murray, âgé de treize ans, en essayant de sauter d'un des trains du West End, rue du Canal, entre Dupré et Geyson, est tombé; les roues du "car" lui ont écrasé trois doigts du pied droit. On l'a transporté chez lui, rue Palmyre, près Broad.

—Hier soir, à neuf heures et demie, H. C. Miller a été arrêté au coin des rues Gravier et St. Charles. Il est accusé d'ivresse, de bris de paix, de menaces et de voies de fait.

—John Bodger, e, a été arrêté, hier, à midi, à l'encoignure Girod et Commerce, sous prévention de voies de fait et d'avoir insulté des dames.

—Hier matin, à neuf heures, John Fleschinger a assailli Alphonse Degas, e, avec un tranchet; il lui a causé plusieurs coups sur la tête. Degas a été grièvement blessé. Il n'y a pas eu d'arrestation.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*, du 28 mars:

COLOMBIE.

On mande de Panama que le général Trujillo a donné une démission de commandant de l'armée colombienne, et que le général Sarmiento l'a remplacé.

Le 7 février, la chambre des représentants à Bogota a passé des résolutions très flatteuses pour remercier le président Nunez des bénéfices que son administration a conférés au pays. Le président Nunez doit céder la place le 1er avril à son successeur élu, le docteur Eslava, vieillard atteint d'une maladie incurable. Nunez deviendra premier vice-président.

Le 15 février, le congrès a été saisi d'une résolution requérant le pouvoir exécutif de donner avis aux Etats-Unis que le gouvernement colombien entend se rendre dans le délai d'un an du traité du 12 décembre 1846. La même résolution enterre la négociation du nouveau traité avec les Etats Unis et les République hispano-américaines du continent, au vœu de ceux-là qui ont le traité de 1846 impliqué dans le libre transit de Panama et particulièrement dans le canal interocéanique.

CHILI ET PÉROU.

Une lettre d'Iquique dit que le manifestes du ministère est presque entièrement composition, et que conséquemment à l'opinion commune cette indécision ne donne que de très minces bénéfices.

Les troupes du général Kilpatrick débarquent à Pisagua.

Il circule à Lima des imprimés disant que le parti civiliste ferait mieux voir rester les Chiliens que rendre le pouvoir à Piérola et à sa bande.

Les banquets se succèdent à Valparaiso en l'honneur de MM. Trescot et Blaine. On dit que le premier va retourner aux Etats-Unis, où que le second restera comme ministre américain.

On croit que le gouvernement chilien va confier une mission spéciale à don José Francisco Vergara, pour arranger en Europe les question du guano et du nitrate.

Nous apprenons que le docteur Pierre Théophile Lalanne est mort le 27 courant au fameux Hospital de Philadelphie, au service duquel il était attaché depuis plusieurs années. Il était âgé de soixante dé un ans, et natif de Bordeaux; il avait servi comme chirurgien dans la marine française. Le docteur Lalanne était bien connu des anciens résidents français de New-York, parmi lesquels il n'était fait beaucoup d'amis par l'aménité de son caractère, et par les services qu'il rendait toujours sans compter. Depuis longtemps sa santé était altérée et son moral affecté; de là l'interruption de sa carrière, que des talents très réels promettaient de rendre brillante et fructueuse.

Le projet de loi sur l'expulsion des étrangers, en France.

Le projet de loi sur l'expulsion des étrangers, que MM. Goblet et Humbert ont déposé, il y a quelques jours, sur le bureau de la Chambre, soulève des questions assez délicates. Le gouvernement peut-il sans inconvénience se dessaisir des pouvoirs discrétionnaires que lui accorde la loi de 1849? Sous prétexte de couper court à des demandes diplomatiques parfois indiscrètes, la France ne court-elle pas risque de se priver de l'une des attributions les plus essentielles de la souveraineté des Etats, et de se trouver désarmée en présence de certaines menées internationales qui pourraient devenir dangereuses pour sa sécurité intérieure? Ne serait-il pas possible d'emprunter aux législations des pays libres qui nous entourent un ensemble de dispositions qui promettraient de protéger les étrangers contre des mesures arbitraires sans aliéner pour cela l'une des prérogatives les plus indépendantes du pouvoir exécutif?

Tel est le problème que les auteurs du projet de loi ont essayé de résoudre. Au fond, ils reconnaissent que le principe dont s'est inspiré le législateur de 1849, est à l'abri de toute critique. Il a été de tout temps admis que le territoire national est pour les citoyens d'un Etat une sorte de propriété collective et que les étrangers ne manaient avoir le droit de s'y établir à respectable démeure. Ils ne sont des membres de la société dans laquelle ils sont reçus à titre précaire, ils sont des hôtes dont la présence est seulement tolérée, et n'excusant-ils donné lieu à aucun sujet de plainte, ils peuvent être expulsés du jour au lendemain sans qu'il leur soit permis de se prévaloir des mêmes d'une violation du droit des gens.

Mais si en principe, considéré en lui-même est rigoureusement exact, nous ne devons pas oublier que, pour les peuples tout comme pour les individus, c'est le plus souvent commettre une injustice que de vouloir aller jusqu'aux extrêmes limites du droit. Nos mœurs ne sauraient se prêter à des actes d'inhumanité exécrés contre des personnes déjà éprouvées par la mauvaise fortune, et nos institutions libérales répugnent à des exécutions par voie administrative qui rappellent les lettres de cachet. Ce n'est pas que nous soyons obligés d'accorder l'hospitalité à plus large à des individus dont les antécédents laissent à désirer.

Avec beaucoup de raison à notre avis, le projet de loi établit une distinction entre les étrangers qui ont été déjà condamnés, soit dans leur pays, soit en France pour des crimes ou des délits de droit commun, et ceux qui ont seulement été frappés par la justice. Les premiers restent comme par le passé soumis aux pouvoirs discrétionnaires du ministre de l'intérieur. Un simple arrêté suffit pour qu'ils soient immédiatement reconduits à la frontière. Cette partie du projet est empruntée à la loi belge et à celle de Genève, avec, extérieurement, il faut le justifier. Nous sommes déjà assez embarrassés de nos repris de justice pour n'avoir aucun désir de nous charger de ceux des pays voisins. Il est indispensable que l'autorité publique puisse disposer de moyens d'action énergiques et rapides contre les malfaiteurs venus du dehors. C'est une question de haute police et de salubrité sociale.

Il ne saurait en être de même des étrangers dont le passé est dont la moralité sont à l'abri de tout reproche. Est-il juste, est-il raisonnable de laisser à la merci du ministre de l'intérieur des personnes qui sont venues le plus souvent pour des motifs politiques s'établir dans notre pays et qui n'ont rien fait pour se rendre indignes de l'hospitalité de la France? On ne saurait se méprendre sur les conséquences d'une expulsion; il est extrêmement rare qu'un étranger reconduit de force au tendemain à la frontière ne subisse pas un préjudice irréparable, soit dans son patrimoine, soit dans ses moyens d'existence. Ce n'est pas seulement son domicile de fait qui peut lui être enlevé par un simple arrêté ministériel, c'est l'industrie, c'est le travail, c'est le salaire quotidien qu'il a pu trouver à grand'peine dans un nouvelle patrie.

Sans doute, sous un régime de liberté il n'est pas à craindre qu'un ministre de l'intérieur abuse du droit d'expulsion pour satisfaire un pur caprice ou une vengeance privée. La presse et la tribune feraient promptement justice d'un acte arbitraire inspiré par des motifs odieux. Mais si les sévérités peuvent le plus souvent compter sur l'impartialité des centrôles français, ils ne sont pas en revanche à l'abri des poursuites des représentants de leur propre pays. Depuis quelques années les arrêtés d'expulsion tendant de plus en plus à être mis au nombre de ces complaisances diplomatiques que les gouvernements échangent avec une extrême facilité. En demandant que tel de ses nationaux soit chassé du pays où il réside, un ambassadeur ne peut le plus souvent justifier une pareille démarche par la nécessité de défendre contre des conspirateurs trop dégagés de tout danger sérieux la sécurité de l'Etat dont il le représentant.

Presque toujours son unique préoccupation est de donner une preuve de son influence sur le gouvernement auprès duquel il est accrédité. En présence de réclamations de cette nature les ministres français se trouvent dans une situation extrêmement délicate. S'ils accordent l'expulsion, on les accuse de faiblesse et, s'ils la refusent ils courent le risque de se brouiller avec des puissances étrangères dont l'amitié peut nous être précieuse et de compromettre des intérêts nationaux de premier ordre pour venir au secours d'un réfugié dont le sort est digne d'intérêt sans doute, mais qui n'a démontrant n'a aucun droit à la protection de notre pays.

Les auteurs du projet de loi ont imaginé deux moyens pour étouffer dans leur germe des incidents diplomatiques toujours fâcheux soit pour la dignité soit pour les intérêts de la France. Les premiers de ces moyens est, à notre avis, d'une efficacité contestable. Décider qu'à l'avenir aucune expulsion ne pourra être ordonnée que par un décret rendu en conseil des ministres, ce n'est pas en réalité modifier la législation en vigueur. Personne n'ignore qu'il revient de faire reconnaître un étranger à la frontière, le ministre de l'intérieur a toujours cette de prononcer une délibération du cabinet dans le cas où une pareille mesure pourrait avoir un caractère politique. Cette prétendue garantie qui est consignée à la loi belge se réduit en somme à une formalité de pur apparat et ne saurait être considérée comme une protection sérieuse contre des expulsions arbitraires et vexatoires.

Il n'en est pas de même de la seconde des innovations contenues dans le projet du gouvernement. Affirmer avec netteté que pour tomber sous le coup d'un arrêté d'expulsion il faudra que l'étranger compromette la sécurité de l'Etat français, c'est proclamer un principe de droit international dont il est facile d'apercevoir du premier coup les conséquences. En ne mettant les réfugiés politiques à la merci du pouvoir exécutif que dans le cas où ils auraient manqué à leur devoir envers notre pays, le législateur ne laisserait pas le gouvernement désarmé contre des réfugiés dont la conduite serait factieuse et en même temps il lui permettrait de résister à la pression exercée par les représentants des puissances étrangères.

Assurément, cette règle qui est inscrite dans la Constitution suisse ne saurait être considérée comme une fin de non-recevoir péremptoire qu'il serait vain d'opposer aux demandes d'expulsion dont les ambassadeurs accrédités auprès de la république française prennent trop souvent l'initiative; mais il n'en sera pas moins utile pour les ministres chargés de défendre notre dignité nationale de pouvoir dire à leurs interlocuteurs dans s'appuyer sur un texte formel et sur un principe certain, au lieu d'être réduits à l'impuissance par les dispositions arbitraires de l'ancienne loi.

(*Journal des Débats.*)

Une société qui a pris le nom de "société amie du gouvernement," s'étant formée à Bischbach et ayant envoyé à chancellerie une adresse destinée à l'ancien du dévouement des membres, le prince de Bismarck a répondu:

En formant une société amie du gouvernement, vous combattez un préjugé qui fait partie des maladies d'enfant et qui en'aura notre développement politique: le préjugé que l'opposition est forcément dont être la base de la politique parlementaire. J'espère que votre exemple trouvera des imitateurs.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

La situation dans la paroisse Concordia.

Natchez, 31—Temps clair et agréable. Le fleuve a baissé d'un pouce depuis 24 heures. Il a 47 pieds à l'étiage. L'eau des dernières continue à baisser lentement dans la paroisse Concordia.

Des petits bateaux sont occupés à transporter les réfugiés et le bétail sur les collines.

beaucoup de malheureux qui se rendent dans la partie la plus éloignée de la paroisse sont dans une position critique. On a distribué quelques rations à ceux qui se trouvent le plus dans le besoin. Il y a plus de 10,000 personnes qu'il faudra nourrir pendant trois semaines ou un mois.

Aucune mesure n'a été prise pour secourir les réfugiés de la Louisiane qui sont ici en ville. Si l'on n'y songe pas bien vite, ils seront à endurer de grandes souffrances.

La catastrophe du Golden City.

Memphis, 31—Le capitaine McIntyre, du vapeur incendié Golden City, s'est rendu avec plusieurs personnes sur les lieux où le navire s'est engloutit dans les eaux. Un plongeur a essayé de pénétrer dans la cabine où l'on suppose que gisent les cadavres des victimes.

Les victimes de Shreveport.

Shreveport, 31—Mme Keene, mère enfante et mère Nannie Campbell qui est péri sur le Golden City, étaient parties, mercredi dernier, pour passer l'été dans le comté de Lawrence, Ohio. M. Keene, son mari, n'a appris la nouvelle fatale que ce soir à l'arrivée d'un bateau de transit à la rivière, la nouvelle qu'il en a reçu a été telle qu'il en est tombé en délire. Il est maintenant entre les mains d'un médecin. Mme Keene était du comté de Boyd, son nom de demoiselle était Eva Browning.

Science drammatique.

Memphis, 31—Mlles Louise Matsin, d'Hawesville, Ky; une des trois dames sauvées, a raconté, dans une entrevue, comment elle l'avait dit. Elle revenait de la N. O. chez elle, à Hawesville, avec sa mère. Mme Purcival et ces neveux Wm MacKinley, garçon de 15 ans. Il n'était en une position fort agréable dans la cabine, et les deux dames s'étaient retirées après une heure.

Elles étaient endormies, elle ne peut dire depuis combien de temps, quand elles furent réveillées par McKinley qui fit irruption dans la cabine, en disant qu'il y avait du feu. Sa mère et elle se levèrent et, sans prendre la précaution de s'habiller, elles se précipitèrent dans la cabine. En arrivant à l'avant du bateau, elle s'aperçut que sa mère n'était pas avec elle; elle voulut revenir sur ses pas; mais elle en fut empêchée par McKinley qui lui dit qu'elle courait à la mort. Le cabine était toute en feu.

Oh! je croyais qu'elle était avec nous, dit en se lamentant la pauvre domestique, en se tordant de désespoir sur le lit de repos où elle était étendue.

Je voulais retourner vers elle, mais il m'en a empêchée. Il y avait dans le feu de désespoir avec lequel ces paroles étaient dites, de quoi fendre l'âme.

Elle peu remise de son émotion, elle raconta que son neveu lui avait fait frapper le garde-feu, l'avait enceinte fait descendre sur la barge où un passager l'avait reçue dans ses bras et conduite sauvée à terre.

Memphis, 3—C. F. Nicmeyer, d'Indianapolis, passager du bateau, a pris dans la rue, ce matin. Il avait les mains et le cou grièvement brûlés.

Il était à bord quand le bateau quitte la quai. Il se vit obligé de se jeter à l'eau et y resta une bonne demi heure; mais il est parvenu à arriver à terre presque épuisé.

Une visite aux débris du vapeur.

Memphis, 31—Le vapeur Fulton, qui a transporté le capt McIntyre à l'endroit où a sombré le Golden City, vient de rentrer en ville. Les efforts du plongeur n'ont été impétueuses. Il est donc 25 pieds sous l'eau, et ne peut rien faire. Le courant était si rapide que le plongeur n'a pu pénétrer dans la cabine. On n'a recouvré aucun nouveau cadavre, depuis hier.

Le femme dont l'on a reconnu l'identité était Mme Anna Smith, de Springfield, Mass, qui avait été en visite à la Nouvelle-Orléans, pendant la grève. Ses restes ont été enterrés provisoirement, en attendant les instructions de ses parents. Si l'on n'a aucune nouvelle demain, le corps sera transporté au cimetière d'Elmwood, par un comité de citoyens.

Un grand nombre de passagers du Golden City sont partis, ce matin, pour rentrer chez eux. D'autres partiront ce soir sur le J. W. Gaff.

Baisse générale des eaux.

Vicksburg, 31—Les paquebots qui arrivent aujourd'hui annoncent que le fleuve baisse dans toutes les directions. Le plupart des planteurs pensent que dans deux semaines, toutes les terres cultivables seront à sec dans la région de Delta et de l'ouest. Il est tout à fait revenir leurs mulets et leurs bestiaux des endroits où ils avaient été transportés dans leurs plantations.

J. B. Johnson, ingénieur de la commission du Mississippi, et le lieutenant Stewart, du corps des ingénieurs des Etats-Unis, sont arrivés, la nuit dernière, sur le vapeur Frolic. Ils font une inspection des levées et partiront probablement pour la Nouvelle-Orléans.

Il arrive encore des provisions pour les inondés.

Le vapeur Carroll est parti pour la rivière Tallahatchie, ce soir, portant des embaldes aux malheureux de cette section.

La question des levées au comité de la Chambre.

Washington, 31—Le capitaine Tom P. Leathers a pari devant le comité du commerce de la Chambre, il a parlé en faveur du système des débouchés et il est demandé de nouveaux, autrement les levées deviendraient inutiles. Le capitaine Leathers a maintenu que l'on avait fait une grande faute en construisant les jetées à l'embouchure du fleuve.

Il est impossible, a-t-il dit, de faire décharger le vaste volume d'eau du fleuve par le petit canal du nord Rodt. Il vous faites, a-t-il ajouté, au débouché par Les Bergne, je parle ma tête et tout ce que je possède que vous ne serez plus dans la nécessité d'envoyer des ratiens.

Cela me fend le cœur de voir nos populations obligées de venir mendier près de vos rations. Puisque vous avez demandé de l'argent pour empêcher l'embouchure du fleuve, vous pouvez en verser un peu plus pour ouvrir un débouché. J'ai toujours été en faveur des débouchés.

En donnant de l'argent à la commission du Mississippi, vous ne ne devez pas la laisser agir comme si la moitié du Mississippi avait plus de capacité que le tout. Il aime mieux son expérience que tous la prétendue science du monde.

Tout ce que vous voulez faire c'est d'aider la nature dans son cours et laisser au fleuve son lit naturel. Il n'y a pas moyen de débouché à l'embouchure du fleuve pour l'eau qui y arrive, par conséquent ne jetez aucun fascines contre les obstacles qu'elle rencontre à dissiper et à ronger.

Je suis partisan des levées; mais si vous continuez à arrêter ainsi le cours de fleuve, les levées ne serviront de rien. Débarrassez vous des eaux, puis construisez des levées. Rien ne saurait mieux protéger contre les conséquences des travaux du capitaine Eads. Si nous avons été ainsi éprouvés par les eaux de l'Ohio, nous le savons bien davantage à la fonte des glaces.

Nouvel envoi de pontons.

Washington, 31.—Le secrétaire de la guerre a ordonné l'envoi de 150 tentes d'hôpital à la Nouvelle-Orléans, pour être distribuées par le gouverneur de la Louisiane.

Une lettre du ministre Hurlbut.

Washington, 31 — Le président du comité des affaires étrangères a reçu de Hurlbut, relativement à la reclamation Cochet qui est le fondement de la conspiration péruvienne du 18 février. Il est maintenant entre les mains d'un médecin. Mme Keene était du comté de Boyd, son nom de demoiselle était Eva Browning.

Science drammatique.

Memphis, 31—Mlles Louise Matsin, d'Hawesville, Ky; une des trois dames sauvées, a raconté, dans une entrevue, comment elle l'avait dit. Elle revenait de la N. O. chez elle, à Hawesville, avec sa mère. Mme Purcival et ces neveu Wm MacKinley, garçon de 15 ans. Il n'était en une position fort agréable dans la cabine, et les deux dames s'étaient retirées après une heure.

Elles étaient endormies, elle ne peut dire depuis combien de temps, quand elles furent réveillées par McKinley qui fit irruption dans la cabine, en disant qu'il y avait du feu. Sa mère et elle se levèrent et, sans prendre la précaution de s'habiller, elles se précipitèrent dans la cabine. En arrivant à l'avant du bateau, elle s'aperçut que sa mère n'était pas avec elle; elle voulut revenir sur ses pas; mais elle en fut empêchée par McKinley qui lui dit qu'elle courait à la mort. Le cabine était toute en feu.

Oh! je croyais qu'elle était avec nous, dit en se lamentant la pauvre domestique, en se tordant de désespoir sur le lit de repos où elle était étendue.

Je voulais retourner vers elle, mais il m'en a empêchée. Il y avait dans le ton de désespoir avec lequel ces paroles étaient dites, de quoi fendre l'âme.

Elle peu remise de son émotion, elle raconta que son neveu lui avait fait frapper le garde-feu, l'avait enceinte fait descendre sur la barge où un passager l'avait reçue dans ses bras et conduite sauvée à terre.

Memphis, 3—C. F. Nicmeyer, d'Indianapolis, passager du bateau, a pris dans la rue, ce matin. Il avait les mains et le cou grièvement brûlés.

Il était à bord quand le bateau quitte la quai. Il se vit obligé de se jeter à l'eau et y resta une bonne demi heure; mais il est parvenu à arriver à terre presque épuisé.

Une visite aux débris du vapeur.

Memphis,